



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Banalisation de la violence chez les jeunes

Question écrite n° 38517

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la banalisation de la violence chez les jeunes, à travers les rixes et le harcèlement qui ont pour point commun le rôle des réseaux sociaux. Depuis plusieurs mois, les faits divers ultraviolents se succèdent entre adolescents, suscitant inquiétudes et interrogations. Cette augmentation de la violence se traduit également dans les chiffres. En 2016, les mineurs représentaient 3 % des meurtriers en France alors que leur part est montée à 7 % en France, l'évolution étant tout aussi préoccupante concernant les tentatives d'homicide. Le chiffre des autres coups et blessures volontaires est également en hausse, avec une augmentation de 124 % entre 1996 et 2018. Même s'il est difficile de tirer une tendance de fond généralisée, ce qui est nouveau, c'est que ces violences arrivent de plus en plus jeune, dès 12 ans et qu'elles n'ont plus de limites. Les adolescents baignent dans une atmosphère plus violente qu'auparavant, et internet et les réseaux sociaux donnent plus facilement accès à des contenus interdits pour leur âge. Aussi il demande au ministre les intentions du Gouvernement pour enrayer cette violence exponentielle chez les jeunes, notamment en mettant en place des actions de prévention quant à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux dès le plus jeune âge, et en renforçant les sanctions envers les jeunes responsables de violences qu'elles soient physiques ou morales, dans le cas du harcèlement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38517

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 avril 2021](#), page 3578

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)